

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du Jeudi 8 Juillet 2021

Date de la convocation : 2 Juillet 2021

Date d'affichage du P.V. : 15 Juillet 2021

<i>Nombre de membres afférents au Conseil municipal</i>	: 15
<i>Nombre de membres en exercice</i>	: 15
<i>Nombre de votants</i>	: 10 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELIN Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absents excusés : Mme BERTRAND Adeline ; M. GARNIER Jacques (donne pouvoir à Mme GARNIER Martine) ; M. CUVILLIER Guillaume ; Mme MATIFAS Amélie.

Absent non excusé : M. MERLUZZI Nicolas ; M. WURMSER Marc.

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi huit juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

- 1°) *Délibération : tarifs des festivités ;*
- 2°) *Approbation de l'entreprise retenue pour les travaux de la Salle polyvalente*
- 3°) *Approbation de l'entreprise retenue pour l'aménagement du massif Rue du Moulin et demande de subvention auprès du Conseil Départemental*
- 4°) *Renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts*
- 5°) *FDE 80 : Adhésion d'une Commune*
- 6°) *Clôture de régie*
- 7°) *Approbation du Pacte de Gouvernance*

Questions diverses.

Madame Martine GARNIER est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Remplacement de l'instruction budgétaire et comptable M14 par M57.
Approbation à l'unanimité.

1°) DÉLIBÉRATION : TARIFS DES FESTIVITÉS

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux différentes manifestations annuelles ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer, le prix des repas pour les personnes extérieures pour le 14 Juillet, le droit de place de la bourse aux jouets, le prix du repas pour la fête locale, le tarif des boissons ainsi que la participation forains valable pour toutes les manifestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les tarifs suivants :

MANIFESTATIONS	TARIFS
13 et 14 JUILLET	Repas républicain Habitants : GRATUIT Extérieurs : 5.00 € Consigne du verre « éco-cup » : 1.00 € Part de tarte : 1.00 €
REPAS FÊTE LOCALE	Enfant : 12,00 € Adulte : 22,00€
BOURSE AUX JOUETS	2,00 € la table

BOISSONS	TARIFS
Jus de Fruits – Coca-Cola – Orangina – Perrier – Bière (canette)	1,50 €
Bouteille d'eau minérale	1,00 €
Café	0,50 €
Bouteille : kir – vin blanc – vin rouge – rosé - cidre	6,00 €
Verre : kir - vin blanc – vin rouge – rosé - cidre	1,00 €
Bière Pression	2,00 €

MAISONS FLEURIES :

Madame le Maire informe les membres du conseil que la commune distribue des bons d'achat de 20 euros aux gagnants des maisons fleuries, lors de la cérémonie des vœux.

Elle précise que seules les maisons avec des fleurs annuelles peuvent faire partie du concours.

Après discussion, les conseillers

- acceptent à l'unanimité de perpétuer cette tradition pour cette année
- réfléchissent pour une éventuelle inscription des candidats en mairie pour l'année prochaine

Monsieur Alexandre LEROY propose d'organiser un concours pour les décorations de Noël.

Madame le Maire souligne le côté onéreux des décorations de Noël.

Les conseillers se laissent le temps de réfléchir.

BONS D'ACHAT - passage en 6ème :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil, que la commune offrait un bon d'achats de 20 € aux enfants de l'école partant en 6^{ème}.

Ces dernières années, très peu d'élèves sont venus chercher leur bon d'achat lors de la cérémonie du 14 Juillet.

Elle ajoute, que depuis, la commune finance l'achat des dictionnaires pour les élèves de CE2, et que la CC2SO offre une calculatrice à chaque élève de CM2 partant en 6^{ème}.

Au vu de ces circonstances, et après discussion, les membres du conseil décident de supprimer le bon d'achat de 20 € des élèves partant en 6^{ème}, un dictionnaire étant déjà distribué.

PARTICIPATIONS FORAINS :

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune finance les manèges installés à l'occasion de la fête locale et de la foire au boudin.

Elle paye une participation pour l'installation des forains, ainsi que des tickets distribués aux enfants de l'école.

Madame le Maire demande si nous continuons à faire appel aux forains pour ces deux manifestations.

Approbation à l'unanimité pour cette année.

	FORAINS	MANÈGES	PARTICIPATIONS
Fête locale	* RICHARD Alexandre	Manège enfantin	300 € prestation + 180 € de tickets pour les enfants = 480 €
Foire au boudin	* FALLER Quentin	Manège enfantin – Tir aux ballons – Pêche aux canards	300 € prestation + 180 € de tickets pour les enfants = 480 €

2°) APPROBATION DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LES TRAVAUX

Madame le Maire propose de rassembler les points 2 et 3 de l'ordre du jour, et de laisser la demande de subvention au point 3.

Approbation à l'unanimité.

Le décret n°2020-893 du 22 Juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fournitures de denrées alimentaires stipule que, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux dont la valeur est inférieure à 70 000 € HT, sans publicité ni mise en concurrence préalables.

- Travaux de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente :

Madame le Maire rappelle l'offre présentée par l'entreprise BHF pour un montant de 60 112.62 € HT.

Accord à l'unanimité.

- Travaux d'aménagement d'un massif - Rue du Moulin :

Madame le Maire présente les deux devis reçus.

Après étude, il s'avère que l'une des propositions ne correspond pas à la demande.

Les conseillers décident à l'unanimité, de confier ses travaux à la SARL TRANCART ESPACES VERTS pour un montant de 10 903.30 € HT.

3°) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL : AMÉNAGEMENT DU MASSIF RUE DU MOULIN

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 20 Avril 2021, Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental soit 30% et 3 000 € maximum.

Elle propose le plan de financement suivant :

- Montant des travaux : 10 903.30 € HT (soit 13 018.08 TTC)
(correspondant au devis de la SARL TRANCART ESPACES VERTS)
- Aide du Conseil Départemental : 3 000.00 € HT
- Part revenant au maître d'ouvrage : 10 018.08 € TTC (dont 2 114.78 € TVA)

Approbation du Conseil à l'unanimité.

4°) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat avec l'entreprise des espaces verts du Val de Noye arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Elle propose au conseil de lancer un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} Janvier 2022 pour un an reconductible un an.

- Commune
 - Fleurissement
 - Nettoyage des massifs
 - Tonte du village et du Stade
 - Taille de l'ensemble des haies
 - Élagage
- Entretien du cimetière et des haies
- Tonte de la lagune

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire.

5°) FDE 80 : ADHÉSION D'UNE COMMUNE

La séance étant ouverte, Madame le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

6°) CLÔTURE DE RÉGIE

DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ,

ARTICLE PREMIER – L'ensemble des recettes perçues par la commune sera encaissé sur une seule et même régie appelée « Régie Recettes »

ARTICLE 2 – Les produits pouvant être encaissés sur cette régie sont :

- Les sommes versées pour la location de la salle polyvalente (location – heures supplémentaires - vaisselle – chauffage – casse)
- Les sommes versées lors des manifestations communales (Loto - Réderie –Saint-Jean – 13 et 14 Juillet – Fête Locale – Bourse aux jouets...)
- Les sommes versées pour les demandes de photocopies non administratives en mairie

ARTICLE 3 – Madame le Maire et le comptable public assignataire de la Mairie d'Oresmaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

7°) APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE

Madame le Maire présente le document « Pacte de Gouvernance » aux membres du conseil.

Ce Pacte de Gouvernance doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association dans le but de renforcer les liens et l'échange d'information entre la communauté de communes, les communes membres et les maires.

Après lecture, les membres du conseil

- adoptent à l'unanimité le Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.
- souhaitent que la liste des commissions, ainsi que le nom de chacun des membres soient inscrits dans le document.

8°) REMPLACEMENT DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M14 PAR M57

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M57 remplacera la M14 à compter du 01/01/2024 pour toutes les collectivités.

Il est proposé d'anticiper son application et aussi de se positionner pour expérimenter le CFU (Compte Financier Unique), document qui remplacera le compte administratif et le compte de gestion. La décision revient à la Direction Générale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'application par anticipation de l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2022 et l'expérimentation du CFU avec 4 voix POUR, 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

Questions diverses

- Festivités des 13 et 14 juillet :

Madame le Maire énumère les différentes tâches nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

Les conseillers se donnent rendez-vous

- le samedi 10 juillet pour nettoyer et décorer le char, préparer les confettis et les lampions.
- le mardi 13 juillet pour préparer le feu d'artifices et les jeux des enfants
- le mercredi 14 juillet pour l'installation des barnums, tables, chaises et buvette

En cas de mauvais temps, Madame le Maire propose de partager le repas républicain à la salle des fêtes. Approbation à l'unanimité.

- Chemins :

Madame Julie ADELIN fait part aux membres du conseil du mauvais entretien des chemins, qui ne sont pas praticables pour les cyclistes (herbes hautes, gravas et cultures)

Madame le Maire informe que la mairie finance l'élagage des chemins de la commune une fois par an et que les chemins cités ne sont pas du domaine communal.

- **Course cycliste du 29 Août :**

La course cycliste du Grand Prix de la Somme, initialement prévue le 2 Mai 2021, a été reportée au Dimanche 29 Août 2021.

Il convient de nommer des signaleurs afin de sécuriser la course. Messieurs Hervé BERTRAND, Alexandre LEROY et Julien CAZIN se portent volontaires.

- **Désagréments sur la commune :**

- Depuis plusieurs jours, certains administrés se plaignent de ne plus avoir de téléphone et d'internet. Madame le Maire a contacté les services d'Orange. Les origines de cette panne sont :

- un câble qui a été arraché lors de travaux à SAINT SAUFLIEU,
- des défauts en distribution provenant de l'armoire à côté la mairie jusqu'au domicile des administrés

Les travaux sont en cours.

- Le 5 Juillet, lors de l'orage, une carte SOFREL du captage a été endommagée, et mise en hors service. Il a été nécessaire de se rendre sur place, afin d'effectuer un réenclenchement manuel des pompes au cours de la soirée. L'entreprise SPEE est venue sur place le lendemain afin de remplacer la carte SOFREL.

- **Création d'une page Facebook :**

Suite aux derniers évènements sur la commune, Madame le Maire propose de mettre en place une page Facebook au nom de la Mairie d'Oresmaux, en plus du site www.oresmaux.fr.

Cette page permettrait :

- de tenir les habitants informés, en temps réels, des évènements communaux
- d'expliquer clairement aux administrés les causes de certains problèmes que peut subir la commune (coupure d'eau - d'électricité - ...)

- **Aire de jeux - derrière l'église :**

Monsieur Alexandre LEROY informe les conseillers que des engins motorisés roulent sur l'aire de jeux, ce qui est très dangereux pour les enfants qui y jouent.

Il demande si on peut installer une barre, ou une chaîne, bloquant l'entrée du terrain, ainsi qu'un panneau « interdit à tous les véhicules à moteur ».

Madame le Maire répond qu'il y a déjà eu une chaîne. Les voitures ne pourront plus passer, mais les autres engins motorisés pénétreront par un autre accès. Elle propose de demander des devis.

Madame le Maire lève la séance à 22h25.